

République Française

Département du Jura

Nombre de membres

Afférents au conseil : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à

la délibération : 13

Date de convocation

24 novembre 2014

Date d'affichage :

8 décembre 2014

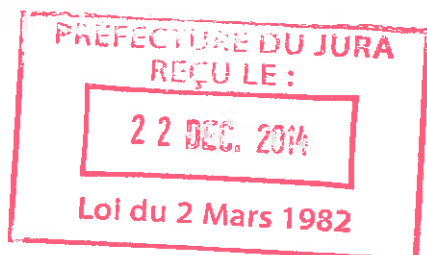
Acte rendu exécutoire

après dépôt en

Préfecture le

et publication ou

notification du



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIGNOVILLARD**

**Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2014**

L'an deux mil quatorze le premier décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SERRETTE Florent - Maire

**Présents :** Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

**Absent excusé :** Nicolas GRIFFOND

**Secrétaire :** Anne-Marie MIVELLE

**Objet : Indemnisation des propriétaires limitrophes à la parcelle 92 pour l'exploitation des bois**

Compte tenu des difficultés d'accès à la parcelle 92 pour son exploitation en coupe blanche, le Maire propose d'indemniser les propriétaires limitrophes. Des renseignements seront pris auprès de l'ONF sur les tarifs pratiqués. Le principe d'indemnisation retenu est de 2/3 à l'indivision PAGET et 1/3 à M. Daniel CHEVALET.

Le conseil municipal approuve la destination des coupes pour l'année 2015 et accepte le principe de l'indemnisation des propriétaires limitrophes pour l'exploitation de la parcelle 92. Il donne tout pouvoir à M. le Maire pour traiter ce dossier.

*M. Claude PAGET, intéressé par l'affaire, n'a pas participé à la discussion et au vote.*

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Florent SERRETTE